

COMMERCIAL

GROUPE

3

HERBICIDE

# Dacthal<sup>®</sup> G-5 Herbicide Préventif de la Digitale

(5% Dacthal<sup>®</sup> Granulaire)  
Contient: Chlorthal diméthylester

## ATTENTION

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE**

**GARANTIE:** Chlorthal (présent sous forme de diméthylester 5%)  
(Diméthyl tétrachlorotéréphthalate\*)

NO. D'HOMOLOGATION 10708 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 15 kg

AMVAC Chemical Corporation  
4100 E. Washington Boulevard  
Los Angeles, CA 90023 USA  
1-323-264-3910

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Nocif si avalé.

ÉVITER le contact avec les yeux. Se laver après avoir manipulé ou utilisé le produit.

**NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**NE PAS** appliquer le Dacthal G-5 sur le gazon nouvellement ensemencé avant la première tonte.

Voir les précautions qui concernent les gazons d'agrostide sous la section

Recommandations pour le gazon.

**NE PAS** utiliser sur un sol organique.

**NE PAS** laisser paître le bétail dans les cultures traitées ou les couper comme fourrage; il n'y a pas assez de données pour appuyer cet usage.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

## **PREMIERS SOINS**

En cas d'ingestion, consulter un médecin ou un centre antipoison immédiatement. En cas d'inhalation, amener la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, préférablement le bouche à bouche. Si le produit vient en contact avec les yeux, les laver avec une quantité abondante d'eau. Si l'irritation persiste, recourir à des soins médicaux, ou appeler un centre anti-poison immédiatement. Se laver après avoir manipulé ou utilisé le produit. En cas de contact avec la peau, laver au savon et à l'eau. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

## **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**

À toute heure, 1-323-264-3910 **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

## **ENTREPOSAGE**

**NE PAS** entreposer près de l'alimentation humaine ou animale, de la semence, des engrais ou autres pesticides afin de prévenir la contamination. Entreposer dans un endroit sec et aéré.

## **ÉLIMINATION**

1. Vider à fond le récipient de son produit dans l'applicateur.
2. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
3. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

Dacthal G-5 est une formulation en granulés 5% appliquée en prélevée pour la suppression de la digitale, des graminées annuelles et de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les sols minéraux. Le Dacthal G-5 est recommandé pour les gazons, jardins de fleurs pour la maison et plants de pépinière.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **AVIS A L'ACHETEUR**

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

## **MODE D'EMPLOI**

Pour la suppression des graminées et de certaines espèces de mauvaises herbes à feuilles larges comme la digitale astringente, la digitale sanguine, la sétaire verte, la sétaire glauque, le panic capillaire, le mouron des oiseaux, le chénopode blanc et le pourpier potager. Le Dacthal G-5 est recommandé à raison de 275 - 325 kg/ha; 3 kg/100 m<sup>2</sup>. Il peut être nécessaire d'utiliser une dose un peu plus élevée, jusqu'à 4 kg/100 m<sup>2</sup>, pour supprimer l'échinochloa pied-de-coq, le pâturin annuel, cerise de terre, le panicum fasciculatum et l'amarante à racine rouge.

Quand il est utilisé selon la dose recommandée, le Dacthal permet une suppression des mauvaises herbes pendant une période jusqu'à quatre mois. Le chiendent, la moutarde des champs, la renouée, l'abutilon et la petite herbe à poux ne sont pas supprimés par le Dacthal G-5.

Bien calibrer les épandeurs pour appliquer la quantité exacte de Dacthal G-5. Appliquer sur un sol uni et exempt de mauvaises herbes, moins d'un maximum de deux à trois jours après le sarclage, pour empêcher les mauvaises herbes qui germent en surface de s'établir avant que le Dacthal soit activé. Si on dérange la surface du sol après le traitement, on en réduit l'efficacité. On peut réduire les doses d'application en effectuant un traitement en bandes. S'il n'y a pas de pluie moins de trois ou quatre jours après l'application du Dacthal G-5, utiliser un système d'irrigation genre aspersion pour obtenir de meilleurs résultats. Le Dacthal G-5 peut aussi être appliqué en poudrage. La méthode idéale consiste à diviser la zone à traiter en petites superficies et à épandre uniformément la quantité requise de granulés Dacthal. 300 grammes traitent 10 m<sup>2</sup>.

**APPLIQUER LE DACTHAL AVANT LA GERMINATION DES MAUVAISES HERBES.**

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à Dacthal G-5, herbicide du Groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Dacthal G-5 et à d'autres herbicides du Groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Dacthal G-5 ou les herbicides du même Groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistance en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à AMVAC au 1-323-264-3910 ou à [www.amvac-chemical.com](http://www.amvac-chemical.com).

### **RECOMMANDATIONS:**

**GAZON:** Appliquer uniformément sur le gazon établi à raison de 325 kg par hectare (3,25 kg par 100 m<sup>2</sup>) tôt au printemps, avant la germination de la digitale et des autres graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, habituellement en même temps que le début de la chute des fleurs des forsythias. Un traitement avant la germination des mauvaises herbes, tôt au printemps, permet habituellement une suppression pendant toute la saison.

Tôt au printemps, traiter le gazon nouvellement ensemencé après la première tonte avec l'herbicide Dacthal G-5. Un traitement tôt au printemps permet de semer le gazon permanent à l'automne. Pour supprimer le pâturin annuel (*Poa annua*) et les autres mauvaises herbes irrégulières ou de germination tardive, un traitement à la fin de l'été ou au début de l'automne, à raison de 325 kg de l'herbicide Dacthal G-5 par hectare, devrait compléter le traitement du début du printemps.

L'emploi du Dacthal G-5 doit se limiter aux sections de pelouses d'agrostide infestées de digitale et aux pelouses d'agrostide dont on connaît la tolérance au Dacthal G-5.

L'application sur les variétés Cohansey et Toronto n'est pas recommandée. Selon les doses recommandées, l'herbicide Dacthal G-5 n'endommage pas ou ne décolore pas les pelouses communes établies. Ne pas utiliser plus que la dose recommandée.

**JARDINS DE FLEURS:** Appliquer après l'établissement des plants ou comme traitement supplémentaire à raison de 275 kg par hectare (2,8 kg/100 m<sup>2</sup>). Appliquer au sol après l'établissement ou la plantation des plate-bandes. Dans la mesure du possible, effectuer le traitement au printemps. Effectuer une application différée ou secondaire en tout temps si les cultures sont sarclées et exemptes de mauvaises herbes. Après un traitement adéquat on peut prévoir une suppression pendant une période jusqu'à quatre mois ou plus.

**PLANTES ORNEMENTALES ÉTABLIES:** Appliquer tôt au printemps à raison de 275 kg par hectare (2,8 kg/100 m<sup>2</sup>) ou à l'automne à raison de 325 kg par hectare, (3,25 kg/100 m<sup>2</sup>), sur un sol récemment sarclé et uni. Appliquer après une culture correcte pour éliminer les mauvaises herbes. Dans la mesure du possible, effectuer le traitement tôt au printemps. Un traitement à la fin de l'été, après le sarclage, peut être efficace contre pour supprimer les mauvaises herbes qui germent en automne. Avec un traitement approprié, on peut prévoir une suppression pendant une période jusqu'à quatre mois ou plus. Voir la liste.

Abelia, épine-vinette, deutzie, fusain, forsythia, houx, genévrier, robinier faux-acacia, érable, chêne, spirée, érable faux-platane, tulipier, noyer, weigelia, saule, if, lierre grimpant, alysse maritime, gypsophile vivace, ibéris, matricaire, glaïeul, tagète, pivoine, pétunia, sauge.

**NE PAS UTILISER SUR LES PLANTES SUIVANTES:**

Germandrée, telanthera, lycopus virginicus, mesembryanthemum, oeillet des fleuristes, pensée, oeillet, phlox, benoîte, oeillet de poète, célosie, mufler et pervenche.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )